

*Abattre le tyran, régénérer la République :
quelques vers contre Robespierre*

Pas question, évidemment, dans ce bref fil rouge, de donner fût-ce une simple idée de l'abondante production lyrique, satirique et dramatique qui, dans son camp comme dans celui de ses ennemis de tous bords, s'abattit sur Robespierre, surtout bien sûr après sa chute. On se contentera donc d'indiquer rapidement quelques textes, le plus souvent très violents, qui s'acharnèrent contre celui qu'on ne désigna plus guère, après Thermidor, que comme le monstre ou le tyran, à l'heure où les émules de Tyrtée, qui avaient amplement fait leurs gammes depuis 89 en s'acharnant contre les rois au nom de la liberté, s'emparaient volontiers des verges de Juvénal pour *liquider* les excès d'une révolution que l'Incorruptible avait trahie et pour chanter le retour à une république régénérée et pacifique.

ÉLANS LYRIQUES

Oublié, donc, « ce temps de trouble et de malheurs », comme l'écrit fin 1794 ou début 1795 l'auteur resté anonyme d'une *Ode aux représentants du peuple*¹, qui évoque pathétiquement, en une suite de quatrains à rimes embrassées, une France « tremblante, consternée », en proie au « despotisme affreux » d'un barbare qui croyait pouvoir s'acquérir l'amour du peuple « par des atrocités ». Il faut en finir avec « l'odieuse anarchie » et renouer avec les valeurs fondamentales de la République :

Trop longtemps parmi nous a régné la terreur :
C'est l'arme du tyran, et qui le fait maudire :
L'auguste Liberté méconnaît un empire
Qui n'est fondé que sur la peur².

¹ *Aux représentants du peuple, ode*, brochure de 4 p. in-8° (BnF YE-14574).

² *Ibid.*, p. 2.

Le poète semble retrouver très spontanément le lexique caractéristique des temps de la Constituante et de la Législative³ : « l'auguste Liberté », avec sa majuscule de rigueur, voisine avec « la sainte Égalité » et « la douce humanité », dans un climat d'idéalisme philosophique qui fleure bon l'optimisme des héritiers des Lumières. L'heure est venue de proscrire « le crime » et de métamorphoser, selon une image convenue qu'affectionnent les versificateurs lyriques, les « cyprès en lauriers ». Prélude à un nouvel « âge d'or », l'élimination de Robespierre ouvre la porte à « un brillant avenir », dont les siècles futurs sauront évidemment gré aux « dignes représentants » qui auront régénéré la patrie.

On retrouve, sous une forme plus empesée – le texte est en dizains malherbiens bien faits, mais un peu scolaires – les mêmes idées dans l'*Ode à la Convention nationale* du chef de bataillon Dejean⁴. Robespierre et sa séquelle y apparaissent comme des « monstres féroces » qui « enchaînaient la Liberté » et qui, en prétendant prêcher la vertu, se vautraient dans « les crimes ». L'écriture lyrique ne recule devant aucun excès, pour faire le tableau de ces tyrans « altérés de sang », dont même les ombres infernales ne voudraient pas :

Quoi ! même sur les rives sombres
 On connaît leur atrocité ;
 Leur aspect a fait fuir les ombres,
 Tout l'enfer est épouvanté.
 Quoi donc, dans ces affreux abîmes,
 Le crime aurait horreur des crimes ?
 De ces exécrables bourreaux,
 L'âme sanguinaire et barbare,
 Pour les habitants du Tartare,
 Créa donc des forfaits nouveaux⁵ ?

³ Voir Jean-Noël Pascal, « Des vers pour la liberté : le renouveau lyrique, des États généraux à la chute de Robespierre », à paraître à Clermont-Ferrand dans les *Mélanges en l'honneur de Jacques Wagner*.

⁴ Le texte, dont le titre complet est *Sur la chute de Robespierre et de ses complices, ode à la Convention nationale* (brochure de 4 p. in-8°, BnF YE-19613), est signé à la fin. L'auteur en est peut-être, plutôt que Jean-François-Aimé Dejean (1749-1824), officier du génie sous Pichegru, qui devint général en 1795 et fut plus tard diplomate et dignitaire de l'Empire avant de finir pair de France sous la Restauration, Antoine-Alexandre Dejean (1765-1848), chef de bataillon en mars 1793, qui fut fait général en octobre 1804 et servit successivement, jusqu'à sa retraite en 1832, tous les régimes successifs. C'est cependant le premier que le catalogue de la BnF semble désigner sous le nom de Dejean père, mais il était déjà chef de corps, à la date de la publication.

⁵ *Sur la chute de Robespierre, op. cit.*, p. 2.

Quant à Robespierre lui-même, il devient, sous la plume vengeresse du poète, un « dévorant vampire » qui n'hésite pas à s'abreuver « du sang des siens », une « abominable furie » qui mériterait les pires châtiments. Mais ce monstre n'a rien à voir avec « les seuls héros de la France », les combattants courageux de la liberté, les généreux soldats qui ont donné leur vie pour une patrie que ses « législateurs augustes » auront à cœur d'administrer, désormais, avec modération et justice. « Plus d'empereurs, mais des Titus », écrit Dejean, dans une formule qui entend opposer, à la tyrannie des hommes de la Terreur, la sage bienveillance des Thermidoriens...

Il y a encore plus de véhémence, mais accompagnée de vues politiques moins vagues, dans *La Liberté vengée*⁶, qu'un nommé Pierre Foix présente à la Convention dès le 6 frimaire de l'an III (26 novembre 1794). Cette longue suite de sizains lyriques assez joliment écrits – catalecte au cinquième vers – compare Robespierre, qui a transformé la France en un « vaste cimetière », au cruel Mézence⁷ et à l'abominable Néron, en l'accusant pêle-mêle de tous les maux : l'anarchie, l'athéisme, la destruction de la Vendée, la ruine du commerce et de l'artisanat, l'élimination des hommes de génie et même la collusion avec la perfide Albion... Les invectives se succèdent avec une éloquence enflammée du meilleur aloi, qui ne recule devant aucune exagération polémique : le monstre a conçu un « plan anthropophage », il a livré le pays « aux mains des cannibales », ses « projets infernaux » ont fait couler des fleuves de sang⁸. Et de se demander, en un mouvement oratoire assez saisissant :

Néron, Néron lui-même eût-il fait davantage⁹?

L'heure est donc venue de « venger l'innocence » en réduisant « les factions » à l'impuissance, en éteignant « le flambeau de la discorde » et, surtout, de refonder la République, mise à mal par ce « second despotisme » que fut la Terreur :

Que sortant des débris d'un second despotisme,
Édifice élevé, malgré le Fanatisme,
Légitime Sénat, à ta puissante voix,

⁶ *La Liberté vengée, ode à la Convention nationale sur les événements du 9 et 10 thermidor, et ses [sic] suites*, Paris, Maret et Marchands de nouveautés, an III, brochure de 8 p. in-4° (BnF YE-2831). L'auteur a publié trois autres odes, entre 1782 et 1801.

⁷ Un terrible roi étrusque que combat Énée, au chant X de l'*Énéide* de Virgile.

⁸ Allusion aux massacres de Nantes, perpétrés par Carrier.

⁹ *La Liberté vengée, op. cit.*, p. 5.

La République enfin, prenne un corps, un visage!
 Et que ce bel ouvrage,
 Se fasse reconnaître au type¹⁰ de ses lois¹¹.

Alors pourra renaître la liberté, garante de la concorde, du rétablissement des arts et de l'industrie et appuyée sur « un régime fixe », c'est-à-dire un gouvernement stable et raisonnable, qui protégera le droit de « penser librement » tout en assurant la paix civile. Le texte, malgré des longueurs et un évident abus des procédures lyriques les plus convenues – apostrophes et questions oratoires, comparaisons surdimensionnées, vers sentencieux –, est d'une véritable densité¹², que n'aurait par reniée un Marie-Joseph Chénier.

De celui-ci, devenu comme on sait, depuis 1789, un spécialiste du lyrisme hymnique officiel et un acteur engagé de la vie publique, tant l'*Ode sur la situation de la République*, placée en préface à la tragédie de *Timoléon*¹³ et datée de juin 1794 (prairial an II, quelques semaines avant le 9 Thermidor) que l'*Ode à la calomnie*¹⁴, sans doute un peu postérieure, développent des thématiques, principalement ou marginalement, assez proches de celles que nous venons de mettre en lumière. La première, emphatiquement lyrique, déroule sur un ton d'avertissement prophétique une suite de quintils adressés au « vaisseau de l'État », menacé de « naufrage » par « l'anarchie aux cent têtes », et s'étend avec complaisance sur le tableau effrayant de la France en proie aux « infâmes complots » des « vils machinateurs¹⁵ ». Le monstre Robespierre et ses amis sanguinaires, comparés aux complices de Catilina, dans la Rome antique, sont accusés d'avoir subtilisé aux Français la liberté qu'ils venaient de conquérir :

¹⁰ Type: « modèle, figure originale », terme de didactique (*Dictionnaire de l'Académie*, éd. 1798).

¹¹ *La Liberté vengée*, *op. cit.*, p. 6.

¹² Il n'est pas impossible, aussi, d'y lire déjà des aspirations susceptibles d'éclairer l'adhésion que rencontrera, quelques années plus tard, l'autoritarisme du Premier Consul.

¹³ *Timoléon, tragédie en trois actes, avec des chœurs* [...] précédée d'une *Ode sur la situation de la République durant l'Oligarchie de Robespierre et de ses complices*, Paris, Mardan et Desenne, an III. L'ouvrage n'est paru qu'après la chute de Robespierre... L'ode est reprise dans les *Œuvres de M.-J. Chénier*, Paris, Guillaume, 1824, t. III, p. 329-335.

¹⁴ *Ode à la calomnie, en réponse à la queue de Robespierre*, Paris, Antoine et Marchands de nouveauté, brochure de 8 p. in-8°. L'ode n'est pas reprise dans l'édition Guillaume des *Œuvres de M.-J. Chénier*.

¹⁵ Machinateur: « celui qui fait une conspiration secrète contre quelqu'un » (*Vocabulaire française ou Dictionnaire portatif de la langue française*, 1802).

Liberté des Français, que d'infâmes complots
 Ont ralenti ta noble course!
 Un monstre a dévoré nos fruits à peine éclos :
 Le sang s'est mêlé dans tes flots
 Si purs, si brillants à leur source¹⁶.

Et même si le texte se consacre largement à encourager le peuple de France à défendre la patrie contre « tous les rois », celui auquel Chénier pense prioritairement est bien le tyran qui s'acharne à déchirer la « République expirante » de l'intérieur. Les strophes conclusives, de ce point de vue, sont particulièrement énergiques et solennelles. Elles juxtaposent un appel au sursaut républicain – lois, justice, vertu, égalité – et le vœu que l'élimination des comploteurs se fasse pacifiquement dans les voies légales, et non plus par la violence :

Mais plus de sang français ; laisse frapper les lois :
 Leurs vengeances sont légitimes :
 Peuple républicain, n'imité point des rois
 Dont la fureur a tant de fois
 Puni les crimes par des crimes.

Renais chez les mortels, aimable Égalité ;
 Viens briser le glaive anarchique :
 Revenez, douces lois, justice, humanité :
 Sans les mœurs, point de Liberté ;
 Sans vertu, point de République¹⁷.

Beau résumé, en somme, des idéaux que le poète, fortifié, comme il dit ailleurs, par « les sucres généreux de la philosophie¹⁸ », tout au long de la période troublée dont il a été l'un des acteurs, n'a cessé de défendre.

¹⁶ *Ode sur la situation de la République*, dans *Timoléon*, *op. cit.*, p. VII.

¹⁷ *Ibid.*, p. X. On rappellera que ce discours, que l'on peut considérer comme très caractéristique de Chénier, n'est pas son apanage exclusif. On le trouve un peu partout, même avant la chute de Robespierre, et singulièrement dans un très bel *Hymne à la liberté et à l'égalité* d'un militaire de Compiègne nommé Desmarest, imprimé dans *Le Chansonnier de la Montagne* (Paris, Favre, an II, voir p. 65-66), dont voici le dernier couplet :

Si vous voulez garder la liberté,
 Français, prenez des mœurs républicaines :
 Respect aux lois, droiture, probité,
 Faites un choix... des vertus ou des chaînes.

Parfait pendant, dira-t-on, de la formule fameuse « Des lois, et non du sang ! »

¹⁸ *Épître sur la calomnie*, Paris, Didot, an V. Voir p. 15. Chénier, très profondément voltairien, est l'un des plus évidents héritiers des Lumières, à l'époque de la Révolution.

Sur un ton plus passionné encore, l'*Ode à la calomnie*, de forme rigoureusement malherbienne, après avoir brillamment évoqué les ravages causés par la calomnie, complice du fanatisme et de la tyrannie, parfois même avec la complicité des lois¹⁹, s'adresse aux représentants du peuple, persécutés naguère par le tyran et sa séquelle, et leur enjoint de « travailler sans relâche / Au bonheur de la liberté ». C'est la tâche de rétablir la paix civile qui incombe à ces « dignes sauveurs de la France », qui rendront au peuple, avec la prospérité, sa légitime souveraineté, ainsi que le souligne la strophe conclusive de ce texte qui respire un optimisme profondément fraternel :

Rassure-toi dans ta chaumière,
 Humble et sage cultivateur,
 L'on saura mettre une barrière
 Contre ton cruel oppresseur ;
 Rassure-toi, tes soins propices,
 En nous retraçant tes services,
 Seuls te proclament souverain.
 Que la sagesse soit ton guide,
 Que la vertu soit ton égide,
 Et tu seras républicain²⁰.

FABLES DRAMATIQUES

Tout autant que ceux de Tyrtée, les émules de Sophocle, qui proposent des intrigues tragiques clairement reliées à la situation du temps, se font les pourfendeurs de la tyrannie et les défenseurs d'un républicanisme rigoureux. Marie-Joseph Chénier, encore lui, dont chaque tragédie est un acte politique réfléchi, clairement inscrit dans les évolutions successives de la Révolution²¹, est l'exemple le plus caractéristique de cette attitude *militante*. Son *Timoléon*²², qui oppose le héros éponyme, républicain rigide et idéaliste, totalement dépourvu d'ambition personnelle, à son frère Timophane, fortement tenté par le césarisme et tout prêt à endosser l'habit de l'homme provi-

¹⁹ « Combien de malheureux ont péri, au nom de la loi, victimes de la scélératesse de Robespierre? », se demande en note le poète (*Ode à la calomnie*, *op. cit.*, p. 4).

²⁰ *Ibid.*, p. 8.

²¹ Voir Gauthier Ambrus, « Voix politiques dans les tragédies révolutionnaires de Marie-Joseph Chénier », *Littératures*, n° 62, 2010, *Regards sur la tragédie, 1736-1815*, dir. Karine Bénac-Giroux et Jean-Noël Pascal, p. 141-157.

²² Voir Rémi Landy, « Timoléon, tragédie grecque », *Cahiers Roucher-André Chénier*, n° 2, 1982, *Les Chénier*, dir. Édouard Guitton, p. 33-52.

dentiel avec la complicité d'une conspiration, résonne sans interruption de la phraséologie révolutionnaire : les mots de liberté, d'égalité, de peuple, de patrie et de république s'y rencontrent à chaque scène, en systématique opposition avec ceux de tyrannie et de royauté. À l'avant-dernière scène de l'acte II, au sein d'un bel affrontement qui témoigne de la suprême maîtrise rhétorique du dramaturge, Démariste, la mère des deux protagonistes, prend le parti de Timoléon contre Timophane et brosse un transparent tableau des malheurs de Corinthe, que les spectateurs de 1794 ne pouvaient manquer de transposer dans la France contemporaine :

Je vois en nos remparts une horde insensée
 Aux lèvres du génie enchaîner la pensée.
 La terreur, comprimant l'honnête homme abattu,
 Sèche l'humanité, fait taire la vertu.
 La tyrannie altière, et de meurtres avide,
 D'un masque révérend couvrant son front livide,
 Usurpant sans pudeur le nom de liberté,
 Roule au sein de Corinthe un char ensanglanté.
 Au courage, au mérite on déclare la guerre :
 On déclare la paix aux tyrans de la terre ;
 Et la discorde impie, agitant ses flambeaux,
 Veut élever un trône au milieu des tombeaux.
 Il est temps d'abjurer ces coupables maximes :
 Il faut des lois, des mœurs, et non pas des victimes. [...]
 Songeons que la terreur ne fait que des esclaves ;
 Et n'oublions jamais que sans humanité
 Il n'est point de loi juste et point de liberté²³.

Ainsi, même si la fable dramatique, construite comme bien d'autres sur la mise en scène, dans le décor historique d'une cité grecque antique, de l'ambition d'un homme – Timophane – qui aspire au pouvoir absolu et s'appuie tant sur une bande de conspirateurs prêts à lui offrir le diadème que sur des négociations secrètes avec des ennemis étrangers, n'est en rien un calque de ce qui se passe en 1794 dans la France de la Terreur, les temps forts de la pièce y renvoient assez évidemment, discours et débats débordant largement le cadre restreint de la fiction représentée pour éclairer les questions essentielles de l'heure et exalter les valeurs authentiquement républicaines auxquelles Chénier est profondément attaché. C'est sans doute une des

²³ *Timoléon*, *op. cit.*, II, 6, p. 39-40. Plus loin (III, 2, p. 46), la vertueuse mère ira même juste qu'à dire, à son fils qui trahit les idéaux républicains : « Et je t'aime mieux mort, que tyran de Corinthe. »

raisons pour lesquelles la pièce²⁴, qui était en répétition dès le mois de mai 1794, fut finalement interdite avant la création programmée : elle ne fut jouée qu'au mois de septembre, après la chute de Robespierre²⁵.

La tragédie de Gabriel Legouvé, *Épicharis et Néron*²⁶, en revanche, fut créée quelques mois avant Thermidor, le 15 pluviôse de l'an II (3 février 1794). Comme le *Timoléon* de Chénier, l'ouvrage possède un liminaire versifié, qui est une adresse fervente à la liberté, devant laquelle « des tyrans les fronts altiers s'abaissent » et aux artistes, appelés à inspirer « Le culte des vertus, l'amour de la patrie » ou encore le « civisme » et les « mœurs ». La fin du morceau affirme joliment le républicanisme – et le *militantisme* – de l'auteur :

Liberté, si mon luth peut quelquefois te plaire,
Si le Républicain de l'entendre est jaloux,
J'obtiens le plus doux salaire.
Aux lauriers des neuf Sœurs je préfère le tien.
J'écris pour être utile, et non pour la mémoire.
L'amour de la patrie est la première gloire ;
Et l'on n'a point d'éclat si l'on n'est citoyen²⁷.

En réalité, la tragédie déçoit un peu. Sa fable développe, de manière plutôt romanesque et assez peu crédible – elle se termine par la victoire des conjurés, alors que la conformité historique eût imposé que Néron l'emportât, ce que personne n'ignorait alors –, la conspiration du consul Pison²⁸, décidé à mettre fin au « règne du crime²⁹ » avec la complicité de la courti-

²⁴ On la déclara suspecte de modérantisme...

²⁵ On rapporte que Chénier détruisit lui-même, devant le Comité de sûreté générale, le manuscrit de son ouvrage, qui se serait perdu sans une copie qu'avait conservée M^{lle} Vestris, interprète de la mère de Timoléon et de Timophane. Voir Adolphe Liéby, *Étude sur le théâtre de Marie-Joseph Chénier*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1901, chapitre V : le critique se demande (p. 160) si les vers que nous avons cités d'après l'imprimé n'auraient pas été rajoutés pour la version imprimée, qui vit le jour en novembre 1794.

²⁶ *Épicharis et Néron, ou Conspiration pour la liberté*, Paris, Maradan, an II. Gabriel-Marie Legouvé (1764-1812), qui s'y affiche au titre comme « citoyen français », était déjà connu pour sa *Mort d'Abel*, représentée en 1792. Malgré plusieurs autres tragédies, c'est son poème du *Mérite des femmes*, sorte de conclusion consensuelle à la querelle des femmes poètes des années 1796-1798, qui lui acquit une renommée universelle, en 1801. Voir Jean-Noël Pascal, « Les Muses à l'assaut du Pinde », *Orages*, n° 8, 2010, p. 341-360.

²⁷ *Épicharis et Néron*, op. cit., p. VII.

²⁸ Une autre tragédie (de Claude-Bernard Petitot) sur *La Conjuration de Pison*, jouée en mai 1795 sans succès, ne fut jamais imprimée. Un manuscrit en est conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (Ms 2489).

²⁹ *Épicharis et Néron*, op. cit., I, 3, p. 11.

sane Épicharis, qui l'aide à réunir les conjurés. Pison, âme d'un « complot magnanime » et authentique défenseur des idéaux républicains, ne manque pas d'une certaine grandeur, quand il affirme à ses amis réunis :

Ce n'est point pour donner un nouveau maître au Tibre
Que nous armons nos bras ; c'est pour le rendre libre,
Pour rétablir des lois le règne plus heureux³⁰.

Il atteint même le sublime quand, Néron ayant découvert la conspiration et interrogeant le poète Lucain, qui fait partie des conjurés, il répond crânement à l'empereur qui demande quels sont les secrets qu'on lui cache :

Ces secrets de Lucain,
Néron ? ce sont les vœux de tout républicain,
Les vœux longtemps gravés dans mon âme hardie,
La fin des maux de Rome, et de ta tyrannie³¹.

Et son discours, qui conclut la pièce après le suicide de Néron et rend hommage à Épicharis et à Lucain qui ont donné leur vie pour la chute du tyran, est d'une emphase oratoire qui n'eût pas déparé la tribune des assemblées révolutionnaires :

Mais honorons du moins ceux qui, pour la patrie,
Dans ce jour mémorable, ont immolé leur vie.
Épicharis sut vivre et mourir en Romain :
Des bourreaux son courage a fatigué la main ;
Lucain, dont le talent plut à Rome enchantée,
Servit la liberté comme il l'avait chantée ;
Il périt au combat : nous qui leur survivons,
Ce ne sont pas des pleurs qu'ici nous leur devons.
Qu'un monument pompeux consacrant leur mémoire,
De ces martyrs de Rome éternise la gloire.
Qu'on y lise ces mots : *Morts pour la liberté*.
Relevons de nos mains son temple respecté ;
Et qu'affranchi par nous, le Capitole antique
Entende encor crier : *Vive la République*³² !

Mais il manque, assurément, à la tragédie de Legouvé, cette dimension profondément politique qui fait la force du *Timoléon* de Chénier, dont la fable repose plutôt sur la progression du débat que sur l'enchaînement des

³⁰ *Ibid.*, IV, 1, p. 41.

³¹ *Ibid.*, IV, 5, p. 46.

³² *Ibid.*, V, 8, p. 60.

incidents. Le substrat d'idéalisme républicain est cependant le même, quoiqu'il demeure superficiel.

On le retrouve encore dans le *Quintius* [*sic*³³] *Cincinnatus* d'Antoine-Vincent Arnault (1766-1834), qui fut créé le 11 nivôse an III (1^{er} janvier 1795), mais que l'auteur, dans un bref avertissement à l'édition³⁴, présente comme « conçu et presque entièrement achevé sous le despotisme », c'est-à-dire dans les mois qui précédèrent la chute de Robespierre³⁵. Cette pièce, « purement politique », selon Arnault, entend faire le portrait des démagogues qui aspirent « à la tyrannie par la popularité » – ce qui est parfaitement transparent dans les circonstances du temps – et affirmer que le pouvoir du peuple est celui qui réside dans les institutions et les assemblées, non celui de la rue. Comme *Timoléon* – mais sur une toile de fond romaine connue alors de tous les collégiens – elle est violemment colorée par un lexique exalté qui multiplie les occurrences des mots *liberté*, *vertu*, *peuple*, *patrie* et autres termes courants dans la phraséologie révolutionnaire. La fable, beaucoup plus crédible que celle d'*Épicharis*, repose sur le complot ourdi par Mélius, démagogue cynique et cruel³⁶, qui entend s'emparer du pouvoir avec la complicité du tribun Drusus et placer sur sa tête « le bandeau des rois³⁷ ». Mais ses projets sont traversés par Cincinnatus, qui dénonce aux sénateurs l'éclosion, au sein de la république, de ce nouveau Tarquin, prêt à régner « sur les fils de Brutus » et à « perdre l'État ». Le débat oratoire qui se déroule dans l'assemblée, à la deuxième scène de l'acte II, est sans doute un peu bavard, mais il met en exergue les risques que

³³ En général, on orthographie ce nom *Quinctius*, mais tant l'édition princeps de la pièce que sa réimpression dans les *Œuvres d'A. V. Arnault* (t. IV, Paris, Bossange père et Bossange frères, 1824) écrivent *Quintius*.

³⁴ *Quintius Cincinnatus, tragédie en trois actes* [...] suivie de l'acte d'*Horatius Coclés*, Paris, Mérigot jeune, an III. Antoine-Vincent Arnault (1766-1834) était déjà connu pour ses tragédies de *Marius à Minturnes* (1791) et de *Lucrèce* (1792). Ce sont ses *Fables* (1812), grinçantes et épigrammatiques, qui le rendront vraiment populaire. Voir Raymond Trousson, *Antoine-Vincent Arnault, un homme de lettres entre classicisme et romantisme*, Paris, Champion, 2004.

³⁵ Dans l'avertissement rédigé pour l'édition des *Œuvres* en 1824 (t. IV, p. 163), Arnault précise que les deux premiers actes étaient rédigés avant le 9 Thermidor et qu'il en avait donné lecture à quelques amis, dont l'auteur d'*Épicharis* et *Néron*. Il prétend aussi que sa pièce avait été conçue pour précipiter la chute de Robespierre et « démasquer l'oppresseur ».

³⁶ Le véritable Maelius, riche chevalier romain, avait fait venir d'Étrurie, sur ses propres deniers, du blé qu'il faisait distribuer aux Romains. L'action de la pièce se situe au moment de la seconde dictature de Cincinnatus.

³⁷ *Quintius Cincinnatus, op. cit.*, III, 1, p. 35 : c'est Mélius lui-même qui prononce la formule, alors qu'il vient de s'entendre traiter par sa propre fille de « brigand couronné » !

fait courir à la patrie un homme providentiel et suggère de l'arrêter dans sa course avant qu'il ne devienne un despote :

Pères conscrits, sans doute, il est déjà coupable
 Celui qui s'est rendu par trop considérable ;
 Celui qui, dans l'État dont la stabilité
 Tient aux lois que dicta l'austère égalité,
 Despote involontaire, ébranlant l'équilibre,
 Par d'imprudents bienfaits corrompt un peuple libre.
 Tôt ou tard, l'ascendant d'un tel homme est fatal :
 S'il fait beaucoup de bien, il peut beaucoup de mal ;
 D'autant plus dangereux, que d'autant plus on l'aime.
 L'indépendance craint l'excès des vertus même. [...]
 Sénat, pour renverser cette insolente idole,
 Attends-tu qu'à ta place, assise au Capitole,
 Elle ait osé franchir, pour t'en précipiter,
 L'unique et dernier pas qui lui reste à monter ?
 Pour moi, je le déclare, après de tels indices,
 Épargner Mélius, c'est être ses complices :
 C'est être criminel, fût-il même innocent,
 Que souffrir dans nos murs un homme assez puissant
 Pour nous faire douter, à la honte du Tibre,
 Si même en cet instant Rome est esclave ou libre³⁸.

On ne pouvait guère faire plus transparent... La tragédie se conclut de manière très cornélienne : c'est l'amant de la fille du conspirateur qui assassine son potentiel beau-père et qui est justifié par elle, qui confie au dictateur Cincinnatus la liste des complices de Mélius, avant qu'elle ne se donne la mort. Le héros éponyme peut alors abandonner le pouvoir absolu qu'on lui avait délégué un moment et, si l'on ose dire, mourir tranquille, en léguant aux Romains, dans une brève et énergique tirade, son testament politique :

Avant que d'expirer, peuple, je veux te dire
 Que de toi seul dépend le salut de l'empire ;
 Que tant d'ambitieux plus puissants que la loi
 Dans toi seul ont trouvé leur force contre toi ;
 Qu'il faut te méfier de toute idolâtrie,
 N'adorer que les lois, n'aimer que la patrie ;
 Qu'un peuple a ses flatteurs, sache t'en garantir.
 Qui flatte un peuple libre, aspire à l'asservir.
 De ta faveur avare, enfin, songe qu'un traître,
 Ton idole aujourd'hui, demain sera ton maître³⁹.

³⁸ *Ibid.*, II, 2, p. 24-26. Nous coupons sévèrement.

³⁹ *Ibid.*, III, 7, p. 48.

Ce n'est pas le lieu, ici, de couvrir de sarcasmes le très républicain Arnault, qui deviendra plus tard l'un des plus zélés partisans de l'Empereur⁴⁰, jusqu'à être son ministre de l'Instruction publique pendant les Cent Jours : comme lui, du reste, pour autant qu'on sache, avec plus ou moins d'enthousiasme ou de réticence, les poètes dont nous avons cité des vers si ardents à dénoncer la tyrannie de Robespierre s'accommoderont de celle de Bonaparte... On se contentera, pour résumer le propos, de dire qu'en ces temps de haines politiques qui entourèrent la dictature et la chute de Robespierre, la poésie sut exprimer fortement à la fois la haine envers un homme détesté et l'aspiration à une république qui retrouvât l'esprit de liberté de ses origines.

Jean-Noël PASCAL

⁴⁰ Arnault demeurera fidèle à Napoléon, ce qui lui vaudra d'être exilé à Bruxelles et de perdre sa place à l'Académie, qu'il retrouvera après la chute des Bourbons.